

OBJECTIFS :

Mettre en application les prescriptions de sécurité de la norme s'appuyant sur les dispositions du code du travail ainsi que sur les règles techniques contenues dans la norme NF C 18510 :

« Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique »

Prévention du risque électrique datant de janvier 2012.

REGLEMENTATION :

L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Source INRS

PUBLIC CONCERNE :

- Toute personne opérant sur les installations ou les ouvrages électriques
- Toute personne chargée d'assurer des consignations.

PRÉREQUIS :

- Connaissance en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle dans ce domaine.
- Aptitude médicale.

MOYENS ET CONTENU PEDAGOGIQUES

MOYENS ET TECHNIQUES

L'organisme de formation mettra à disposition des stagiaires tous les moyens et supports techniques (matériels, conditions similaires à l'exercice professionnel...) pour la bonne réalisation ainsi que la bonne mise en pratique de cette action de formation.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE COMMUNS

- ✓ Grandeurs électriques (Courant ; Tension, Résistance, Puissance...)
- ✓ Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- ✓ Ouvrage ou installations.
- ✓ Zones d'environnement et leurs limites.
- ✓ Habilitation : Principe, symboles, limites et formalisation.
- ✓ Prescriptions de sécurité, protection collective.
- ✓ Incidents et Accidents. Evaluation du risque.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE LIÉS AUX INTERVENTIONS BR

- ✓ Les interventions en basse tension
- ✓ Les mesures de prévention spécifiques à une intervention BT
- ✓ La procédure de consignation et les documents associés.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE LIÉS A LA CONSIGNATION / BC

- ✓ Les mesures de prévention adaptées
- ✓ La procédure de consignation et les documents associés.

SAVOIRS & SAVOIRS FAIRE LIÉS AUX TRAVAUX B1, B2, B1V, B2V

- ✓ Les travaux hors tension
- ✓ Les mesures de prévention et prescriptions d'exécution spécifiques à un travail.

EVALUATION

- ✓ Test d'évaluation théorique – QCM (15 questions minimum) ;
- ✓ Mise en situation de travail et d'intervention (Deux erreurs mineures maximum – Aucune erreur majeure)

La validation des différentes étapes d'évaluation viendra attester des Habilitations électriques des salariés et entraînera la délivrance d'un **TITRE d'HABILITATION(S)** soumis à signature de l'employeur.

RECYCLAGE : Préconisé tous les trois ans.

DUREE :

INITIALE :
21 heures soit 3 jours

RECYCLAGE :
14h soit 2 jours

